

Comité syndical du 24 mars 2016

DELIBERATION N° 16-005

Objet : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le vingt-quatre mars deux mille seize à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

Sont présents :

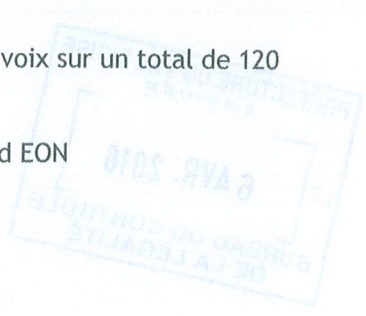
Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
15 FEV. 2016	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
01 AVR. 2016	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
01 AVR. 2016	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Sont excusés :

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise
M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA ValParisis

Représentant 97 voix sur un total de 120

Secrétaire de séance : M. Pierre-Edouard EON



Le Comité syndical,

*Vu le Code des Marchés Publics et, particulièrement les articles 22-1-5 et 28,
Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique en date du 24 mars 2016,
Vu la délibération 15-019 du 2 juillet 2015 relative au recours à une délégation de service public,
Vu le rapport n° 16-005,*

CONSIDERANT les candidatures en qualité de représentants du Val d'Oise Numérique, de :

- M. Jean-Louis DELANNOY, Mme Christiane AKNOUCHE, Mme Odette LOZAIC (titulaires)
- M. Armand DEDIEU, M. Arnaud BAZIN, Mme Corinne VASSEUR (suppléants)

CONSIDERANT la proposition de représentation d'associations locales par :

- Monsieur Christian DONDRILLE, Président de l'association THD Pays de France
- Monsieur Julien TANG, Président de l'association Vexin Numérique

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection de ses membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote.

Les candidatures obtiennent 97 voix, l'unanimité.

DESIGNE les représentants du comité syndical au sein de la CCSPL en qualité de titulaires :

- M. Jean-Louis DELANNOY
- Mme Christiane AKNOUCHE
- Mme Odette LOZAIC

DESIGNE les représentants du comité syndical au sein de la CCSPL en qualité de suppléants :

- M. Armand DEDIEU
- M. Arnaud BAZIN
- Mme Corinne VASSEUR

APPROUVE la proposition de représentation d'associations locales par :

- Monsieur Christian DONDRILLE, Président de l'association THD Pays de France
- Monsieur Julien TANG, Président de l'association Vexin Numérique

APPROUVE la composition de la CCSPL définie comme suit :

- le Président du Syndicat ou son représentant dûment désigné
- M. Jean-Louis DELANNOY suppléant : M. Armand DEDIEU
- Mme Christiane AKNOUCHE suppléant : Mme Corinne VASSEUR
- Mme Odette LOZAIC : suppléant : M. Arnaud BAZIN
- Monsieur Christian DONDRILLE, Président de l'association THD Pays de France
- Monsieur Julien TANG, Président de l'association Vexin Numérique

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique



Monsieur Pierre-Edouard EON